

**LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR EN VUE DE LA TRANSCRIPTION
D'UN ACTE DE NAISSANCE D'UNE PERSONNE MAJEURE NÉE AU MAROC**

! Attention ! A **lire attentivement** avant de constituer votre dossier !

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié et sera renvoyé.

Merci de nous signaler tout changement d'adresse ou de coordonnées au cours de l'instruction de votre dossier (nos coordonnées sont indiquées en bas de chaque page).

Cette liste doit être suivie pas à pas. Vous êtes invités à **cocher chaque case au fur et à mesure que vous rassemblez les documents** pour constituer votre dossier, dans cet ordre.

- Formulaire** de demande de transcription (ci-joint) dûment complété, daté et signé par l'intéressé(e).

- Photocopie d'une pièce d'identité officielle** française ou étrangère (carte nationale d'identité, passeport, éventuellement permis de conduire) comportant la signature de l'intéressé(e)

- Copie intégrale originale de moins de 6 mois** (ni extrait, photocopie ou scan) de **l'acte de naissance** de l'intéressé(e), délivrée par la commune du lieu de naissance au Maroc.
ET si l'acte est en arabe, **l'original de sa traduction** en français, effectuée par un traducteur assermenté.
Cette copie indiquera **obligatoirement** le nom et prénom du déclarant, son degré de parenté ou sa qualité et la date d'inscription à l'état civil.

- Si l'acte de naissance fait référence à un jugement déclaratif de naissance, la **copie certifiée conforme en original** par les autorités marocaines de ce jugement en arabe, **accompagnée de l'original de la traduction en français** effectuée par un traducteur assermenté.

- Justificatif de **la nationalité française de l'intéressé(e)** par **l'un** des documents suivants :
 - copie de votre certificat de nationalité française (CNF),
 - copie d'un jugement de nationalité française vous concernant **accompagné** du certificat de non-appel.

Le CNF est délivré par le Service Nationalité du Tribunal judiciaire :

- si le demandeur réside en France, qu'il/elle soit né(e) en France ou au Maroc : la requête sera adressée auprès du Service Nationalité du Tribunal judiciaire ou de proximité, compétent à raison du domicile en France.
- si le demandeur réside au Maroc et qu'il/elle est né(e) au Maroc : la requête sera adressée auprès du Tribunal judiciaire de Paris – Pôle Nationalité – Parvis du tribunal – 75017 PARIS.

SI LES PARENTS SONT MARIÉS :

- Une copie originale certifiée conforme** par les autorités administratives ou consulaires marocaines de l'acte de mariage en arabe (pas de photocopie simple, ni de scan. L'original doit rester en votre possession)
ET l'original de sa traduction en français, effectuée par un traducteur assermenté.

- Si le **mariage des parents a été célébré en France** : la **copie intégrale originale** de l'acte de mariage, de moins de trois mois, délivrée par la mairie du lieu du mariage

SI LES PARENTS NE SONT PAS MARIÉS :

Acte de naissance de chacun des parents :

- Pour le parent français : **copie intégrale originale de moins de 3 mois de l'acte de naissance**, délivré par la mairie de naissance en France s'il/si elle est né(e) en France (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/N359>).

- Pour le parent étranger : **copie intégrale originale de moins de 6 mois** (ni extrait, photocopie ou scan) de l'acte de naissance délivrée par la commune du lieu de naissance **ET** si elle est délivrée en arabe, **l'original de sa traduction** en français effectuée par un traducteur assermenté.

Copie intégrale originale de l'acte de reconnaissance paternelle ou conjointe souscrite devant un officier d'état civil français ou devant les autorités marocaines.

La **copie certifiée conforme** par les autorités administratives ou consulaires marocaines de l'acte adoulaire de reconnaissance de paternité en arabe **ET l'original de sa traduction** en français par un traducteur assermenté.

Si l'intéressé(e) est marié(e), la **copie intégrale originale** récente de son acte de mariage portant mention d'un éventuel divorce.

Si ce mariage a été célébré au Maroc, joindre une demande de transcription de cet acte de mariage (*voir formulaire et liste des documents à fournir sur le site internet du Consulat Général*).

Une enveloppe ordinaire de grand format (pour documents A4) timbrée (timbres français sans recommandé), vide et libellée à votre adresse pour un envoi vers votre domicile jusqu'à 250 grammes.

* * * *

Veillez noter qu'après étude de votre dossier, des pièces justificatives complémentaires pourraient vous être demandées pour permettre la poursuite de son traitement.

**DEMANDE DE TRANSCRIPTION D'ACTE DE NAISSANCE
D'UNE PERSONNE MAJEURE NÉE AU MAROC**

Je soussigné(e)
(Prénom(s) NOM(s))

(adresse et numéro de téléphone)

Adresse électronique (en majuscules)

Sollicite la transcription sur les registres de l'état civil consulaire français de l'acte de naissance dont copie ci-jointe délivrée le me concernant.

Dans mon acte de naissance français, je souhaite :

Porter le nom qui figure dans mon acte de naissance étranger en application de l'article 311-24-1 du code civil, à savoir :

.....

Ne pas porter le nom qui figure dans mon acte de naissance étranger.

Dans ce cas, je porterai le nom de mon parent à l'égard duquel ma filiation a été établie en premier lieu. Si mes parents étaient mariés au moment de ma naissance, je porterai le nom de mon père.

Je suis informé(e) qu'en vue de la transcription, l'officier de l'état civil français s'assure de la régularité de l'acte étranger produit, et que le choix de mon nom est définitif.

A Le
(Signature du requérant)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE CONCERNÉE PAR L'ACTE	
Date et lieu de naissance	
Prénom(s) Si votre prénom comporte plusieurs vocables : les séparer par des virgules <i>(exemple : Fatima, Zohra)</i> Si votre prénom est un seul prénom composé , veuillez séparer chaque prénom par un trait d'union ou un espace <i>(exemple : Fatima-Zohra ou Fatima Zohra ou Marie-Cécile ou Marie Cécile)</i>	
NOM	
Prénom(s) NOM du père	
Nationalité du père au jour de la naissance	
Prénom(s) NOM de la mère	
Nationalité de la mère au jour de la naissance	
Date et lieu du mariage de vos parents	
En l'absence de mariage de vos parents, date et lieu de la (ou des) reconnaissance(s)	
Votre situation matrimoniale	

SI VOUS ETES MARIÉ, RENSEIGNEMENTS RELATIFS A VOTRE EPOUX (SE)		
NOM, Prénom(s)	Date de naissance	Lieu de naissance

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ENFANTS COMMUNS DU COUPLE		
NOM, Prénom(s)	Date de naissance	Lieu de naissance